



Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE

Conseil Municipal 1^{er} avril 2025 – 20 h 30
Salle du Conseil Municipal de Saint-Cyprien-sur-Dourdou

ORDRE DU JOUR

- Constatation du quorum et ouverture de la séance
- Validation du compte rendu du conseil du 18 février 2025
- Désignation d'un secrétaire de séance

DELIBERATIONS

FINANCES :

Vote des CFU :

- 1- Election d'un Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques pour le budget principal et les budgets annexes 2024.
- 2- Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET PRINCIPAL.
- 3- Vote du compte financier unique 2024. BUDGET ANNEXE – Station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.
- 4- Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET ANNEXE - Lotissement « LES LANDES » sis sur la commune déléguée de Grand-Vabre.
- 5- Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET ANNEXE – Lotissement « LES FONTAINES » sis sur la commune déléguée de Noailhac.

Affectation des résultats :

- 6- Affectation du résultat 2024- BUDGET PRINCIPAL – Commune de Conques-En-Rouergue.
- 7- Affectation du résultat 2024 - Budget annexe Station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou – Commune de Conques-En-Rouergue.
- 8- Affectation du résultat 2024 - Budget annexe lotissement les Landes à Grand-Vabre – Commune de Conques-En-Rouergue.
- 9- Affectation du résultat 2024 – Budget annexe lotissement les Fontaines à Noailhac – Commune de Conques-En-Rouergue.

Vote des taux des taxes locales :

10- Vote des taux des taxes locales. Exercice 2025.

Budget 2025 :

11- Examen et vote du budget primitif 2025. Budget principal.

12- Vote du budget primitif 2025. Budget annexe de la station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

13- Examen et vote du budget primitif 2025. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.

14- Examen et vote du budget primitif 2025. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.

15- Mise à jour des tarifs du gîte de Noailhac pour permettre une facilité de gestion face à la mise en place d'une taxe départementale de 10% de la taxe de séjour perçue par la Communauté de communes.

16- Mise à disposition du local DADON à Grand-Vabre à l'épicerie participative « L'épi des deux Vallées ».

RESSOURCES HUMAINES :

17- Mise à disposition de personnels du service patrimoine auprès de l'Office de Tourisme communautaire.